



## Première victoire pour Laurent IUNG

Pour la 3eme fois en un mois, la CGT 21 était rassemblée devant la CARSAT en soutien à Laurent IUNG, militant CGT à la CPAM 21 et conseiller prud'homal.

Pour rappel, Laurent fait l'objet d'une procédure disciplinaire de la part de la CPAM suite à un litige concernant le temps de délégation afférent à l'exercice de son mandat de conseiller Prud'hommes et vice président de la section « activité diverses ».



**Après 3 heures de délibération, le conseil de discipline s'est prononcé à l'unanimité contre le licenciement de Laurent IUNG.**

**Il nous faut rester vigilants et mobilisés.**

En effet, la CPAM21 n'avait pas attendu l'avis du Conseil de discipline pour demander le licenciement de Laurent auprès de l'Inspection du travail. Démarche qui va à l'encontre de toute procédure disciplinaire.

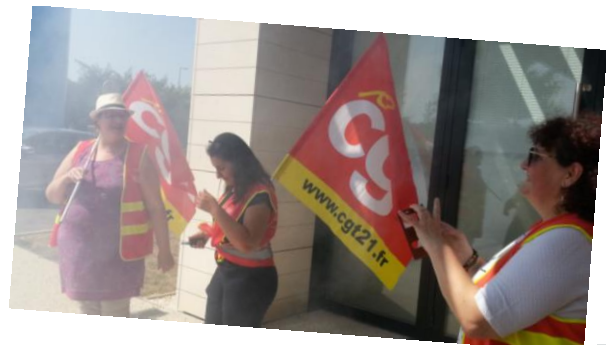


L'avis unanime du Conseil de discipline est un atout pour notre camarade. Comme Conseiller Prud'hommes, Laurent s'emploie, sans compter à faire respecter les droits des salariés.



Tous les jours, dans nos boîtes, des militants sont harcelés, discriminés, menacés de licenciement.

Pour la CGT, porter atteinte à un militant syndical, c'est porter atteinte à toute la CGT ! La lutte contre la criminalisation de l'action syndicale, s'inscrit dans la démarche générale de la CGT de lutte contre toutes les formes de discrimination.



**Merci à tous les camarades qui se sont mobilisés. La solidarité, c'est une grande force dans notre CGT !**